



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 25 JUILLET 2015

La loi sur le renseignement jugée conforme à la Constitution

SÉCURITÉ Le Conseil constitutionnel a censuré trois articles mais valide l'essentiel d'une réforme très critiquée par l'opposition et la société civile

La réforme de la législation encadrant le renseignement en France avait pris un temps une tournure politique. Mais, jeudi, le Conseil constitutionnel a validé, sur le plan juridique, la majeure partie de la loi défendue par Manuel Valls depuis mars. Seules trois dispositions ont été censurées, dont une qui devait permettre aux services de renseignement de s'affranchir, en cas d'« urgence opérationnelle », de l'autorité politique.

François Hollande, voulant afficher son soutien, avait lui-même saisi les Sages de la rue Montpensier pour parer aux accusations portant sur le caractère intrusif des mesures de surveillance ; il avait été imité dans sa démarche par le président du Sénat, Gérard Larcher, et par plus de 60 députés. Jeudi soir, dans un communiqué, le chef de l'État a « pris acte » de cette censure partielle qui ne « modifie en aucune façon l'équilibre de la loi et ne prive pas les services de renseignement de leurs moyens d'agir pour la protection de nos intérêts et la sécurité des Français ».

La loi sur le renseignement

Nouvelle autorité indépendante

Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR)

Donne un avis consultatif au Premier ministre sauf en cas d'urgence

«Urgence absolue»

► Validé par le Conseil constitutionnel

«Urgence opérationnelle»

► Censuré par le Conseil constitutionnel « pour atteinte disproportionnée au droit au respect de la vie privée »

● Autorisation judiciaire remplacée par une **simple autorisation administrative**



● Protection assurée pour les **agents des services secrets** qui voudraient dénoncer des pratiques illégales



Moyens d'investigation

● Surveillance du **trafic sur Internet** via une «**boîte noire**» installée chez les opérateurs

● **Caméras-espions, micros et balises** autorisés dans les espaces privés

● Utilisation des **IMSI-catchers** (fausses antennes) qui permettent d'intercepter toutes les communications **téléphoniques et électroniques** dans un rayon jusqu'à 1 km

● **Récupération des métadonnées** : échanges via les téléphones mobiles et Internet vers l'extérieur (hébergeurs, Google, Facebook...)



Le respect de la vie privée

Dans le détail, le Conseil constitutionnel a censuré l'article portant sur l'« urgence opérationnelle » qui aurait permis aux services de renseignement de se passer de l'avis du Premier ministre et de la commission de contrôle. Le Conseil a jugé que cet article « [portait] une atteinte manifestement disproportionnée au droit au respect de la vie privée et au secret des correspondances ».

Les Sages ont également rejeté un article concernant la « surveillance internationale » qui renvoyait à des décrets ultérieurs des pans trop importants du dispositif. Dans leurs explications, les juges critiquent notamment l'absence de « garanties fondamentales accordées au citoyen pour l'exercice des libertés publiques ».

Le troisième article censuré est mineur, selon le Conseil, et touche aux lois de finances. Les Sages ont par ailleurs jugé conformes à la Constitution les autres dispositions de ce texte combattu par de nombreuses associations et toujours critiqué par le Comité des droits de l'homme de l'ONU.

Les méthodes validées

Mais l'exécutif peut se féliciter de la validation des méthodes introduites par la réforme. Ont ainsi été autorisées les techniques de renseignement, qui doivent toutefois faire l'objet d'un « strict contrôle de proportionnalité », et les « interceptions administratives de correspondances » sur Internet. Les « techniques de sonorisation de certains lieux et véhicules », ainsi que « la captation d'images et de données informatiques », sont jugées confor-

LES RÉACTIONS POLITIQUES

JEAN-JACQUES URVOAS, président de la commission des lois, député PS du Finistère : « Contrairement à ce qui a été martelé, ce texte n'organise en rien une surveillance de masse. C'est au contraire une loi qui garantit la protection des libertés par le renforcement de l'État de droit. »

JEAN-PIERRE RAFFARIN, ancien Premier ministre (LR) : « Le Conseil

constitutionnel, par son avis, lève les inquiétudes quant à la loi sur le renseignement. »

FLORIAN PHILIPPOT, vice-président du FN : « C'est une petite victoire pour les terroristes parce que cette loi [...] inutile et liberticide restreint fortement les libertés des Français. Les vraies grandes décisions contre le terrorisme islamiste ne sont absolument pas prises. »

mes, tout comme les dispositions sur la géolocalisation ou le recueil de données via des « appareils » et les « durées de conservation » des renseignements collectés.

« Le texte définit un large éventail des missions des services de renseignement »

Le Parlement avait adopté définitivement à la fin juin, par un ultime vote de l'Assemblée, le projet de loi controversé, défendu au nom de la lutte antiterroriste par le gouvernement mais qui légalise des pratiques que ses détracteurs estiment contestables. Le texte avait été voté à main levée par une large majorité gauche-droite, mais avec des voix dissidentes dans presque tous les groupes politiques.

Un autre texte étudié hier

De la prévention d'attentats à l'espionnage économique, le texte dé-

fini un large éventail de missions des services de renseignement, ainsi que le régime d'autorisation et de contrôle de nombreuses techniques d'espionnage (écoutes, pose de caméra ou de logiciel espion, accès aux données de connexion, etc.).

Hier, le Conseil constitutionnel a validé sans surprise un autre texte, la loi de programmation militaire (LPM) sur la surveillance des données de connexion des usagers d'Internet, qui a été repris dans la loi sur le renseignement. Les Sages ont répondu dans le cadre d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) déposée par des associations qui critiquaient la surveillance des données liées à Internet, craignant des dérives dans les interceptions réalisées par les services de police pour certaines professions (parlementaires, magistrats, avocats ou journalistes). Pour les juges, « le législateur a prévu des garanties suffisantes » et les atteintes aux libertés fondamentales ne sont pas prouvées.

Calmels très critique sur le contrat de plan avec l'État

RÉGION La candidate des Républicains aux élections régionales évoque un repli de l'investissement dans le Sud-Ouest

Après la venue du Premier ministre, Manuel Valls, hier en Gironde, pour signer le contrat de plan État-Région 2015-2020 (pour un engagement de 1,4 milliard d'euros), la candidate Les Républicains (LR) aux régionales hausse le ton. Dans une tribune, elle dénonce « ce nouvel accord qui consacre un repli généralisé de l'investissement public dans le Sud-Ouest » et parle même de « l'absurdité d'un plan qui ne tient aucun compte de la création de la grande région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ».

« Jeu d'écritures »

Selon l'adjointe d'Alain Juppé à la mairie de Bordeaux, le résultat est « trois contrats désolants [dans chacune des trois régions qui vont fusionner], signés séparément et sans aucune cohérence ». Virginie Cal-

mels estime que l'augmentation de 5,8 % des crédits de l'État en Aquitaine « n'est en effet due qu'à un jeu d'écritures comptables : l'imputation artificielle de 200 millions d'euros de dépenses consenties pour le réseau routier. Ces crédits ne figuraient pas dans le précédent CPER, et n'ont en effet pas leur place dans cet engagement mutuel, puisque la Région refuse de cofinancer l'opération. Hors dépenses routières, des chiffres beaucoup moins reluisants dévoilent un investissement étatique amputé de 25 % ».

La candidate aux régionales déplore que « les crédits réservés en Aquitaine aux pôles de compétitivité, à la production agricole, à l'exploitation forestière, au patrimoine naturel ou encore à la mise en valeur du littoral disparaissent purement et simplement. Ces domaines au cœur de l'identité de nos territoires représentaient un engagement total de près de 120 millions d'euros dans le précédent contrat. » Et elle ajoute enfin : « Les investissements de l'État chutent de 40 %, tant pour le volet de l'université et de l'innovation que pour celui de la cohésion territoriale. »

Le Jet propose des vols vers Lyon, Paris et Reims

TRANSPORTS

La société d'avion-taxi a calé ses premiers vols de septembre

Ancien rugbyman, Christophe Ducluzeau avait présenté sa nouvelle société, Le Jet, aux entrepreneurs charentais sur le tarmac de l'aéroport d'Angoulême-Cognac lors d'une journée parrainée par Philippe Saint-André (notre édition du 10 avril), sélectionneur de l'équipe de France de rugby.

Après les vols inauguraux de juin, la société d'avion-taxi pour les entrepreneurs s'appête à boucler ses premiers vols de rentrée, les 21, 22 et 23 septembre. Des allers-retours dans la même journée qui relieront Angoulême à Paris, Lyon et Reims. Cognac est aussi concerné puisque des vols, à destination de Paris, décolleront dès septembre depuis la BA 709.

« Nous avons désormais 90 entreprises adhérentes. Et nous prévoyons d'organiser des rotations au moment du Circuit des remparts puisque nous avons de la demande. Nous examinons aussi des demandes pour Londres, Madrid, Strasbourg, voire la Bretagne », explique Nicolas Foucher, responsable marketing et commercial du Jet.

En octobre, le Jet devrait solliciter le Cessna citation basé sur l'aéroport d'Angoulême-Cognac pour relier la Charente aux aéroports de Cannes et Nice, au moment des salons Tax Free World de Cannes (18 au 23 octobre) et Lux Pack de Monaco (21 au 23 octobre).



Philippe Saint-André et Christophe Ducluzeau. B.R.

Le FN vise deux à trois sièges en Charente

RÉGIONALES Jacques Colombier a fixé les objectifs du parti lors d'une visite mercredi

Au moins deux, pourquoi pas trois, voilà l'objectif que vise le Front national sur les 13 sièges en jeu en Charente pour les élections régionales. Tête de liste pour la future grande Région, Jacques Colombier prédit un total de 27 à 30 élus sur 183 au total. « Ce ne sera pas un groupe de témoignage, mais un groupe de pression et de propositions », a-t-il assuré mercredi lors d'une rencontre avec les responsables départementaux à Jarnac.

Secrétaire départemental du FN en Gironde depuis 1984, Jacques Colombier était assis à côté de son homologue charentais Christophe Gillet, lui-même candidat à l'investiture. Autre figure déclarée (lire notre édition de mercredi), la Cognaçaise Isabelle Lassalle n'avait pas été conviée. Pour l'élaboration de la liste, le secrétaire départemental est invité à présenter une liste, et les militants peuvent parallèlement faire remonter directement leur intérêt.

Christophe Gillet a indiqué qu'il remplirait son rôle, mais qu'il voulait se « décharger un peu de la responsabilité sur la commission nationale ».

« Isabelle Lassalle défend parfaitement les idées du FN, et elle fait un très bon travail au Conseil municipal. Mais ce n'est pas parce que l'on travaille avec quelqu'un que l'on va se marier avec », glisse-t-il. « Madame Lassalle doit se plier aux règles d'une manière générale », tranche pour sa part Jacques Colombier.

« Grandes baronnies »

Ce dernier a posé les grandes lignes de sa campagne. Il fustige la taille des futures régions, des « mastodontes administratifs » qui ne généreront pas d'économies. « On va vers une disparition des Départements à terme. Nous, nous sommes pour la démocratie de proximité, le triptyque commune-



Jacques Colombier aux côtés de Christophe Gillet, mercredi. A.L.

Département-État. » Il reconnaît aux Régions des qualités, le renouveau des lycées notamment.

Mais il dénonce des « dérapages » sur « la fiscalité, le fait de vouloir s'occuper de tout, et un fonctionnement de grandes baronnies, avec Jean-Pierre Raffarin puis Ségolène

Royal en Poitou-Charentes par exemple ». Le FN souhaite un « moratoire fiscal », une « limitation du train de vie des élus », un abandon des relations internationales et la défense de « l'identité culturelle des territoires ».

Ph. M.

La Ville arrête un plan pour regagner la ville

CONSEIL MUNICIPAL

Le Plan local d'urbanisme (PLU) a été arrêté jeudi soir

DIDIER FAUCARD

d.faucard@sudouest.fr

C'étaient les derniers devoirs avant les vacances, jeudi soir, pour les élus cognacais. Une ultime assemblée municipale dominée par l'examen du Plan local d'urbanisme (PLU), appelé à remplacer le Plan d'occupation des sols (POS).

Un plan qui n'a pas suscité de grands débats. Aujourd'hui arrêté, il devrait être définitivement adopté en février prochain, après l'examen des différentes administrations concernées et l'enquête publique qui sera conduite en novembre. « Il aura tout de même fallu dix ans pour y arriver », remarquait Émilie Richaud. C'est en effet, en 2006, sous la mandature de Jérôme Mouhot, que ce passage du POS au PLU avait été voté. Un premier Plan local d'urbanisme avait été arrêté en juillet 2013, « mais des éléments nouveaux ont entraîné son annulation

(le 16 octobre 2014, NDLR) », rappelait Patrick Sedlacek. En particulier la volonté de Verallia de vendre le « terrain des Verriers » (6 ha).

La nouvelle mouture a obtenu une approbation générale. « Nous nous réjouissons que vous ayez tenu compte des remarques de l'opposition en reconstruisant la ville sur la ville et en abandonnant le projet de Fief Caillou (Saint-Jacques) », reprenait Émilie Richaud.

1 250 logements à réaliser

L'objectif défini par ce PLU, dans un souci de redynamisation urbaine, est de réaliser 1 250 logements d'ici 2030, 750 pour pouvoir accueillir une population supplémentaire de 1 500 habitants et 500 pour assurer le maintien de la population actuelle. Cela suppose un rythme de construction de l'ordre de 80 loge-



L'ensemble terrain des Verriers - ancien hôpital pourrait accueillir 230 à 280 logements. PH.M.

ments par an, alors qu'entre 1999 et 2012 on était sur du 60 à 70. Le principe lié à cet objectif est de limiter les extensions de l'urbanisation, en partant tout d'abord à la reconquête des logements en centre-ville, qui passe par l'accès des dits logements au-dessus des magasins. Mais aussi par la transformation des chais vacants et des constructions dans les « dents creuses ». Ainsi, les réhabilitations doivent composer 60 % du programme et les extensions 40 %. À l'arrivée, 80 % de l'accueil de population se situeront dans le tissu urbain et 20 % dans les zones à urbaniser.

Les extensions seront programmées sur des zones bien précises : le Mas Dusson à Crouin (3 ha), le Plantier de Saint-Martin (4 ha), Châtenay où un permis d'aménagement existe déjà, le Breuil (4 ha) ; le programme-phare sera bien évi-

demment celui du Fief aux Dames, soit près de 14 ha, entre le terrain des Verriers et le site de l'ancien hôpital. Un secteur que la Ville conçoit comme un écoquartier et à vocation multifonctionnelle (habitat, commerces, services...). À noter qu'une zone d'activité à vocation artisanale est également prévue à Bois-Charpentier (2,7 ha). Au total ces futures zones couvriront 20 hectares supplémentaires.

Du fait d'un recentrage sur la ville et d'une extension urbaine maîtrisée, le Plan local d'urbanisme se traduit par un renforcement de la protection des espaces naturels et agricoles qui passent de 375 à 719 hectares, alors que les espaces urbains ou en voie d'urbanisation sur Cognac ne vont plus représenter que 831 hectares contre 1 175 à l'heure actuelle.

LE GOLF

L'examen du rapport d'exploitation du golf a permis au maire Michel Gourinchas de se réjouir des efforts effectués par l'association qui gère aujourd'hui la structure en délégation de service public (DSP), pour la remettre, ainsi que ses comptes, sur les bons rails. « Mais la vraie question qui se pose aujourd'hui est de savoir si ce golf n'a pas plutôt vocation à atterrir dans le giron de la Communauté de communes (CdC) que de rester dans celui de la commune. » Ce qui serait logique, tant son utilisation dépasse, et de loin, les seules limites cognacaises. Michel Gourinchas admettait d'autre part qu'un débat existait au sein de la CdC afin de savoir s'il fallait conserver le golf en DS, formule à laquelle il est favorable, ou le vendre à un privé.

C'est la fin des vacances pour les Cognaçais

UACF Les footballeurs ont repris l'entraînement cette semaine. Tout juste un mois avant la reprise du championnat et un déplacement à La Rochelle, le 22 août

Les six semaines de vacances seront trop vite passées pour les footballeurs cognaçais et leur coach, Mathieu Robin, qui entame sa deuxième saison sur le banc des rouge et blanc.

L'AG avait laissé entrevoir quelques bouleversements au niveau des dirigeants ; du côté sportif c'est plutôt la stabilité le maître-mot. L'effectif reste en effet relativement stable. Au niveau des départs, Cédric Bernard et Clément Javalet rejoignent l'ACFC, Tora Kaba Soyaux et enfin, aux dernières nouvelles, Kévin Djacko serait en partance pour Tarbes (CFA).

Du côté des arrivées, Béchir Kablouti - sans club l'année dernière et qui a passé sept ans chez les Girondins - viendra renforcer le milieu de terrain, Sekouba Kaba (Marmande)

de transition avec Châteaubernard», explique le coach. Les terrains d'entraînement de la Belle Allée ne sont plus disponibles, les travaux des Vauzelles approchant ; le terrain d'honneur est pour le moment inaccessible en attente de travaux et les futurs terrains synthétiques seraient a priori mis à disposition à compter du 1^{er} octobre. En attendant, les séances se déroulent au stade Bécavin. Selon

le coach : « On peut attendre autre chose pour une équipe de DH ».

Séverine Caillé

complétera la défense centrale et enfin Clément Pasquier (ACFC) concurrencera Migné dans les buts. Un recrutement pas totalement finalisé, le coach souhaiterait renforcer son secteur offensif avec un ou deux éléments d'autant plus qu'Ibourg - blessé au dos - pourrait être incertain.

Préparation intensive

Pour le coach, l'idée est de faire un groupe senior avec le nouvel entraîneur de la B, Ivan Glandier. Dans la réserve cognaçaise, une dizaine de départs semble actée et sept ou huit arrivées. « Il y aura aussi l'apport des U 19, soit un effectif de 35 ou 36 joueurs pour bien figurer en DH et en PH. »

La saison 2015/2016 laisse entrevoir avec un championnat peut-être

plus compliqué. Mais l'objectif fixé est de faire mieux que les années précédentes. « 9^e, 7^e puis 5^e place la saison dernière, certains parlent d'une 3^e place. C'est peut-être un peu ambitieux, mais il faut faire le mieux possible et déjà faire une bonne préparation », précise Mathieu Robin.

Avec cinq séances pour la semaine de reprise, quatre séances et un match amical pour les semaines à venir, il n'y aura pas de répit pour les Cognaçais. Les joueurs ont eu un programme à suivre pendant les vacances (footing essentiellement), et pour ce mois de préparation le coach axe principalement sur le jeu en alternant avec de la course.

Seul bémol de cette reprise, les conditions d'entraînement ne sont pas optimales « On a une grande difficulté à s'entraîner en cette période



Reprise sous la chaleur des footballeurs de l'UACF. s.c

Les matchs amicaux : 1^{er} août à Saint-Sulpice (33) contre Arcachon (DH) à 19 heures ; le 8 août à Javrezac contre La Rochelle à 17 heures ; le 12 août contre Saintes (lieu et horaire à déterminer) ; le 15 août à Montmoreau contre l'ACFC à 19 heures.

■ LISTES ÉLECTORALES

Inscriptions possibles jusqu'au 30 septembre

Dans le cadre des élections Régionales des 6 et 13 décembre prochains, une réouverture exceptionnelle des délais d'inscription sur les listes électorales a été adoptée par la loi du 13 juillet dernier.

Cette loi tend à permettre aux personnes non inscrites au 1^{er} janvier 2015, de s'inscrire jusqu'au 30 septembre 2015 afin de voter pour les élections régionales de décembre.

L'inscription doit se faire en mairie avant le 30 septembre, muni d'une carte d'identité ou passeport en cours de validité et d'un justificatif de domicile.

■ FUTURE GRANDE REGION

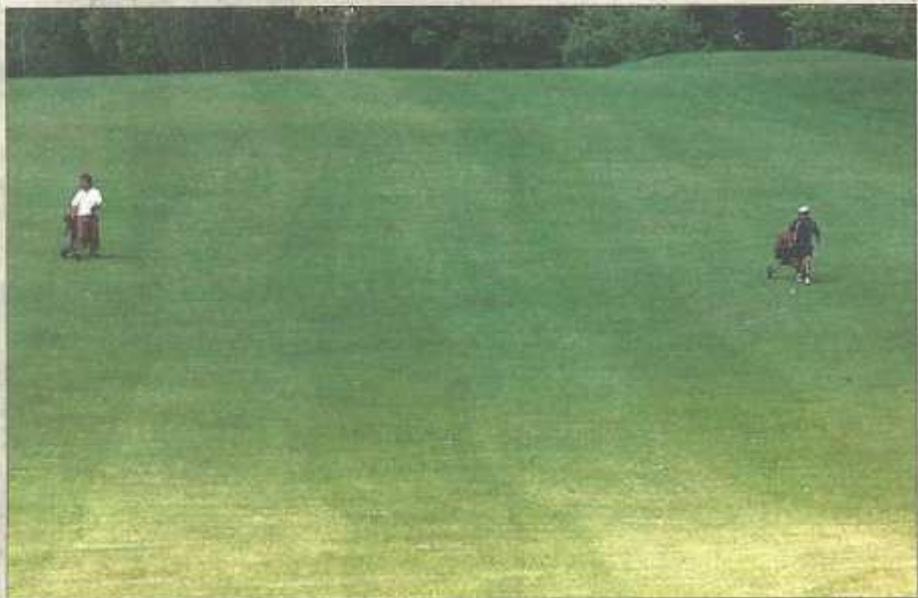
Le rectorat et la Direction de l'environnement resteraient à Poitiers

À nos confrères de *La Nouvelle République*, Jean-François Macaire, président de la région Poitou-Charentes assure que, dans le cadre de la nouvelle région, Poitiers conserverait certaines compétences. C'est seulement le 31 juillet que les nouvelles régions connaîtront leur destin. Mais déjà, quelques éléments ont fuité, et les habitants de la région Poitou-Charentes devraient être rassurés. Jean-François Macaire a ainsi rencontré Najat Vallaud-Belkacem, la ministre de l'Éducation nationale. *«J'ai un très bon espoir que les rectorats resteront à Poitiers et à Limoges.»* Autre élément de satisfaction: *«J'ai un très bon espoir que nous obtiendrons à Poitiers la Direction régionale de l'Environnement. J'ai le soutien de Ségolène Royal»*, dit-il après son intervention auprès de la ministre. Cette direction sera compétente pour l'Aquitaine, le Limousin et le Poitou-Charentes. Macaire veut *«veiller à ce que la répartition des emplois régionaux ne se fasse pas au détriment de Poitiers»*. Il souhaite pour cela étendre le laboratoire régional Poitou-Charentes à l'ensemble de la future grande région dans les domaines de l'Éducation et de l'Environnement.

Cognac

«Le golf n'a pas vocation à rester dans le giron municipal»

Le conseil municipal de Cognac, qui s'est principalement penché jeudi soir sur le plan local d'urbanisme (lire CL d'hier), a également abordé d'autres dossiers, et notamment les délégations de service public concernant le port de plaisance, L'Avant-Scène et le Golf du cognac à Saint-Brice. Et c'est au sujet de ce dernier que les débats ont été les plus instructifs.



Le Golf du cognac, repassé au vert grâce à l'équipe en place, compte environ 450 adhérents.

Photo archives Majid Bouzitt

«On est passé par une période difficile émaillée d'inquiétudes, de quelques énervements, mais aujourd'hui, la relation est apaisée. Les membres de l'équipe actuelle, à la tête de l'association, ont mouillé leur chemise et largement redressé la barre», a d'abord souligné Michel Gourinchas, le maire de Cognac, qui a ensuite répété ce qu'il pense et défend depuis des années: «Ce golf n'a pas vocation à rester dans le giron municipal.» La Ville, qui avait hérité de cet équipement en 2005 quand Jarnac avait décidé de ne plus en assumer la charge en quittant le syndicat d'origine, ne peut plus assumer seul l'entretien des bâtiments. La toiture aurait besoin d'être reprise, la chaudière montre des signes de faiblesse et un coup de peinture serait le bienvenu. «C'est une nécessité de transférer cet équipement qui a des vocations multiples, sportive mais aussi touristique et accueille des golfeurs qui ne sont évidemment pas tous des Cognacais», a appuyé Emilie Richaud pour

l'opposition. «Le transfert à la communauté de communes ou à la future agglo est souhaitable, mais il faut savoir que parmi les élus communautaires, certains pensent que le golf doit être vendu. Si c'est pour un projet de privatisation comme certains ont tenté de le faire dernièrement, ce serait une catastrophe. Si c'est un groupe qui gère des golfs partout en France, ça peut être une formidable opportunité. Il faudra être vigilant et suivre attentivement ce dossier», a ajouté Michel Gourinchas. Actuellement le Golf du cognac compte environ 450 adhérents.

■ **Patinoire.** Les tarifs de la patinoire, qui avaient augmenté en 2014, resteront inchangés pour la prochaine saison qui démarre le 14 octobre. Si la structure a rencontré un vrai succès d'affluence la saison passée avec 25 180 entrées, l'été indien qui s'est étiré jusqu'en novembre a plombé les frais de fonctionnement de plus de 10 000 euros.

«Dedans-Dehors» revient avec de nouveaux trésors à voir

L'expo photo à ciel ouvert fait son retour en ville, enrichie de six nouveaux clichés de lieux uniques du vieux Cognac à découvrir.

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

Regarder autrement le patrimoine de la ville, découvrir ses trésors cachés par le «petit trou de la serrure» comme le décrit le dépliant réalisé par le service Ville d'art et d'histoire de Cognac, c'est ce que propose l'exposition «Dedans-Dehors» dont la troisième édition est lancée depuis quelques jours. Exposition photo à ciel ouvert, elle propose un parcours dans le vieux Cognac à la rencontre de clichés installés sur différents bâtiments. Ils donnent à voir des éléments d'architecture, des cours intérieures, des décors nichés dans ces lieux habituellement inaccessibles au public ou appartenant à des propriétaires privés.

La patte de Julia Hasse

«Six nouvelles photos ont été réalisées pour cette édition, ce qui porte leur total à 20, indique Anne-Laure Heigel, en charge des animations estivales du patrimoine. On a tenu à enrichir et à diversifier cette exposition en montrant encore des choses vraiment surprenantes. Ce, grâce à la gentillesse des propriétaires.» Ainsi, le magnifique jardin d'un



Julia Hasse et Anne-Laure Heigel ont déniché de nouveaux trésors architecturaux comme, en fond, cette splendide verrière de l'hôtel L'Escale de la rue Aristide-Briand.

Photo G. B.

hôtel particulier de la place Beau-lieu, des peintures murales du XVII^e siècle de toute beauté à l'hôtel Verdellin, la salle des coffres de l'ancienne Banque de France ou la verrière de l'hôtel L'Escale sont autant de merveilles à découvrir. Au même titre que le plafond peint de la maison de la lieutenantance, rue Grande, unique élément de cette exposition possible à admirer de visu aussi, la maison de négoce Prunier l'ouvrant tout l'été pour en faire un point de vente de ses produits.

Derrière tous ces clichés, on retrouve la patte de Julia Hasse, photographe professionnelle et architecte diplômée passée maître dans l'art de magnifier sur papier glacé tous ces trésors à découvrir sans attendre tout au long d'un parcours désormais assorti d'une signalétique bleue au sol afin d'améliorer la visibilité de l'opération.

Exposition «Dedans-Dehors», jusqu'au 30 septembre. Les dépliants sont disponibles à l'office de tourisme, au couvent des Récollets, dans les commerces et les lieux publics.

Parc François-1^{er}: des traces suspectes dans la Charente



Le nuage laiteux était visible sur plusieurs mètres.

Repro CL

Une Cognaçaise a constaté tôt hier matin des traces suspectes dans la Charente un peu avant le restaurant La Courtine dans le parc François-1^{er}. Selon elle, «des traces huileuses et un nuage laiteux» s'épandaient sur plusieurs mètres, à un endroit où

un tuyau d'évacuation déversait un liquide douteux dans le fleuve. La municipalité a été informée. Des rejets sont régulièrement constatés dans la Charente, à Cognac ou ailleurs, et il est très rare que les ceux qui les provoquent soient retrouvés.

Inauguration de l'aire de jeux Monique-Prulho



Le ruban a été coupé par Laurence Lamarque, première adjointe, entourée des trois maires qui ont eu en main le dossier de sa mise en œuvre.

Photo CL

L'aire de jeux Monique-Prulho, dans le lotissement éponyme, au bord du stade de football Yvan-Malherbe longé par l'avenue de la Grande-Champagne, a été inaugurée jeudi soir en présence de l'actuel conseil municipal, par les trois maires qui ont eu en main le dossier relatif à sa mise en œuvre: Jean-Claude Marchais, Gilles Bonnet et Christian Decoodt, l'actuel édile qui a appelé de ses vœux *«le civisme de chacun pour conserver en l'état cette installation flambant neuve»*, dédiée aux enfants de 1 à 6 ans, sous la surveillance des parents ou d'accompagnateurs adultes. Déjà des déprédations de matériel sont à déplorer.

Ce dossier a connu des moments d'absence, restant coincé sous la pile des affaires en cours, pour revenir en force en 2014. Il a été confié par Christian Decoodt et

son équipe au bureau d'études Abaque, et se concrétise aujourd'hui par une belle réalisation comprenant toboggan, échelle de corde, pont de singe, mur d'escalade, etc.

«Ce fut un investissement financier non négligeable», a dit Christian Decoodt dans son discours inaugural, sans jamais citer publiquement le chiffre de 80 000 € TTC correspondant à la dépense réelle, entièrement imputée à la commune. 45% de cette somme ont été affectés à la fourniture des jeux eux-mêmes. Le reste concerne la préparation du terrain, les infrastructures d'ancrage des jeux au sol et le travail du paysagiste. *«Reste à planter des arbres plus conséquents pour avoir de l'ombre»*, a dit le maire. Le choix des jeux avait été confié aux élus du conseil municipal.

■ CHÂTEAUBERNARD

Du potager à l'assiette avec «100% chlorophylle» jeudi prochain. Les associations Nature et Jardinage et Gourmets Gourmands organisent une visite des jardins familiaux de Châteaubernard et un atelier de cuisson des légumes à la plancha suivi d'un pique-nique offert, jeudi 30 juillet à partir de 10h. Réservation obligatoire au 05 45 82 10 71. Animation gratuite.